

Conseil municipal mardi 16 juin 2021

Présents : Flacher A, Géry Jacques, Grange Yves, Blanc Emilie, Giraud Jean, Brunet Jonathan , Canet Véronique, Degand Nathalie, Cluzel Antony, Bardy Benoit, Limone Julien, Dupinay Pierre, Navez M Louise

Excusés :Rouchouse Muriel, Cazeneuve Olivier

1. Information promus/promouvables agents territoriaux

Le maire informe le conseil que tous les agents promouvables de la commune pour changement de grades le seront sur la base de 100 %, c'est-à-dire qu'ils seront tous promus en même temps, s'ils remplissent les conditions bien entendu.

2. Embauche en CDI d'un agent actuellement en CDD

Le maire propose que cet agent qui a bénéficié de CDD successifs depuis 2017 soit embauchée en CDI à compter du 1^{er} septembre 2021, sur la base de 16.5 heures par semaine (71.50 heures par mois). L'essentiel de son service s'effectue à la cantine et au nettoyage des classes, complété par le ménage hebdomadaire de la salle municipale

3 Décisions budgétaires modificatives :

- de régularisation à la demande du comptable sur le budget assainissement et le budget de la commune : opération neutre (recettes = dépenses)
- ouverture de crédits en investissement pour le paiement des dalles de l'abribus du cimetière qui va être remplacé par la Région AURA et celle de la bascule pour la somme de 1700 € TTC. Ces travaux seront financés sur les économies réalisées sur le parking de Choron ; le reliquat d'économies sur ce chantier sera consacré à la mise en place de vivaces et petits arbustes à l'automne.

En matière de finances, le conseil prend acte qu'une subvention de 3900 € vient d'être allouée par la Région AURA pour l'installation du combi sports à Pourzin, sur l'un des 2 courts de tennis. Installation prévue à l'automne car délai de 8 semaines entre commande et livraison.

4 Convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs « Au Pays des Enfants » (Roisey, Bessey, Véranne, Saint Appolinard)

Renouvellement de la convention pour 6 années. La gestion de ce centre est confiée à la SPL du Pilat Rhodanien par délégation de service public. Le maire rappelle que la CCPR a la compétence « petite enfance » mais qu'elle ne l'assure pas directement et en a confié la gestion à la SPL pour la quasi-totalité des centres de loisirs, la cuisine centrale et les crèches de Maclas et Pélussin.

Le financement est tripartite : participation des familles, aides de la CAF, commune qui comble le manque financier au moment du bilan annuel. Pour notre commune, le montant s'élève entre 3 et 4000 € selon les années pour un peu moins de 10 familles en moyenne qui fréquentent ce centre.

A noter que les tarifs sont harmonisés à l'échelle de la CCPR, à compter de septembre 2021 et que la grille de quotients familiaux a été modifiée dans le sens d'un plus grand nombre de tranches de revenus. Le conseil approuve cette nouvelle convention ainsi que la grille des tarifs harmonisés.

5 Vote sur le passage en PLUI ou non à compter du 1er juillet 2021

La question a déjà été abordée à plusieurs reprises en conseil, sans vote. La commune doit faire connaître sa position avant le 1^{er} juillet 2021.

Le vote a lieu à bulletin secret ; sur les 13 présents : 4 pour, 7 contre et 2 bulletins blancs. Donc refus du conseil municipal.

6 Tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales

- a. Installation des bureaux et isolements le vendredi 16h30 et samedi matin
- b. Plage de 4H pour la tenue des bureaux de vote avec un ancien et un nouvel élu du conseil

c. Dépouillement simultané à 18 heures des régionales et départementales

7 Adhésion éventuelle au service d'assistance de la gestion énergétique du SIEL

Ce sujet est reporté au conseil suivant car les points évoqués dans la proposition du SIEL doivent être approfondis

8 Renouvellement du marché de fournitures repas

Le contrat arrive à échéance. La durée est de 1 an trois fois reconductible. Comme indiqué plus haut dans le compte rendu, c'est la SPL qui est en charge de la gestion de la cuisine centrale.

Respect des normes d'élaboration des menus avec le plan nutrition santé, avec un repas végétarien/semaine et des repas à thème 4 fois/an. Utilisation actuellement de 27 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Pour la commune de st Appolinard, cela représente environ 3900 repas par an en moyenne.

A noter que les producteurs locaux ont du mal à rentrer dans ce marché en raison de la complexité du système des marchés publics qui ne permettent que trop rarement aux petits producteurs de candidater auprès de la SPL. Accord du conseil pour le renouvellement de ce marché.

9 Vote subvention exceptionnelle au club lumière du couchant qui n'a pas pu fonctionner normalement pendant le confinement et, de fait, n'a bénéficié d'aucune rentrée d'argent. Accord à l'unanimité d'une somme de 150 euros

10 Questions diverses

a. Remerciement foot du mont Pilat ainsi que les Restaurants du Cœur pour la subvention 2021

b. Rendu du projet EPORA prévu le 21 juin à la CCPR

A finalement été reporté du fait de son incomplétude

c. Entrevue avec un particulier intéressé par la maison Sabot pour un projet d'habitat coopératif et participatif : il viendra présenter ce projet en septembre au conseil

A l'occasion de cette entrevue, le développement de la zone du Creux a été évoqué et une ébauche sera également présentée par cette même personne au conseil.

Prochaine réunion le mercredi 8 septembre 2021